

Charte Association P'ARTS - ÂGES.

L'objectif de l'association P'ARTS - ÂGES est de faciliter l'échange des savoirs et des services sans contrepartie financière, permettant à des offres et des demandes de se rencontrer et à chacun des membres de voir ses capacités reconnues et valorisées.

I. Principes

1.1. Valeurs Humaines

Chacun dispose de capacités même si la société tend à les ignorer. La solidarité active au sein de l'association P'ARTS - ÂGES permet à chacun de mettre en valeur ses compétences ainsi que celles des autres adhérents.

1.2. Convivialité

Lieu d'échange convivial inter et intra-générationnel, l'association P'ARTS - ÂGES a pour objectif l'entraide et le renforcement des liens sociaux.

1.3. Transparence

Chaque membre adhérent est en droit d'accéder à la comptabilité de l'association P'ARTS - ÂGES et à la comptabilité de tous les échanges sur proposition et quitus de l'Assemblée Générale et accord du bureau de P'ARTS - ÂGES.

1.4. Responsabilité

L'entraide et les échanges de services effectués dans l'association P'ARTS - ÂGES ont vocation à être ponctuels. Les échanges entre membres sont non rémunérés et effectués de gré à gré entre personnes responsables.

II. Règlement intérieur

2.1. Adhésion

L'adhésion se comptabilise sous forme de cotisations en euros permettant le fonctionnement de l'association. Ces montants sont fixés en Assemblée Générale.

2.2. Implication des membres

Il est souhaitable qu'un maximum de membres participe aux tâches administratives et aux manifestations de l'association P'ARTS - ÂGES.

2.3. Catalogue sur Site Internet (Partie de l'espace WEB réservé aux membres par codification).

P'ARTS - ÂGES diffuse régulièrement le catalogue des ressources comprenant les offres et les demandes de chacun. Il assure la quantification des échanges globaux et individuels, qu'il tient exclusivement à la disposition de chacun de ses membres (au moins deux fois par an).

2.5. Limitations de responsabilité concernant l'utilisation du site internet PARTS-AGES

Les obligations du site Internet ne sont que des obligations de moyens. le bureau de la PARTS-AGES ne peut donc pas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect occasionné sur les machines des utilisateurs connectés au site.

- Notamment :
 - de l'impossibilité de joindre ou d'utiliser le site ou de la mauvaise utilisation des services.
 - en cas de manquement de « l'internaute-utilisateur » aux obligations relatives à leur identifiant et/ou mot de passe et/ou de leur compte.
 - des contenus créés par des partenaires lors de « liens » qui renvoient à ces contenus.
 - d'autres sites Internet, hébergés ou non, en lien avec le site.
- d'utilisations non conformes par des moyens détournés du site de PARTS-AGES.

Une vigilance accrue est demandé aux membres et aux utilisateurs pour nous signaler tout manquement aux règles de l'utilisation normale du site.

III. Fonctionnement : Le bureau de l'association est composé de

Monsieur :	Abbès SERDOUN	Fonction :	Président
Monsieur :	Abderahim KARIM	Fonction :	Vice-Président
Monsieur :	Lamouri DJABRI	Fonction :	Trésorier
Monsieur :	Nathalie CHATEAU	Fonction :	Secrétaire

Le Conseil d'Administration par le biais du bureau, est en droit de demander des explications à un adhérent sur son comportement. Il peut refuser d'enregistrer une transaction contraire à l'esprit de l'association P'ARTS - ÂGES et aux principes de la Charte. Le Conseil d'Administration a le droit de refuser l'admission d'une personne et peut, après concertation exclure une personne ayant manqué aux principes de la Charte et / ou au règlement intérieur.

ADHESION

Je soussigné(e) M. _____ Sollicite mon adhésion à l'association P'ARTS - ÂGES et m'engage à respecter ses principes généraux et son règlement intérieur tels qu'ils sont exprimés dans sa charte.

Je déclare posséder une assurance personnelle.

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Date : _____ Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Règlement : ___ € + crédit de ... étoiles

En chèque en espèces

N° adhérent(e) :

Je déclare respecter les règles de fonctionnement et la Charte de l'association PARTS-AGES

Je suis prêt à prendre des responsabilités :

- au sein du conseil d'administration de l'association P'ARTS - ÂGES.
- pour organiser des rencontres
- pour tout autre coup de main ponctuel
- Pour l'instant, je préfère m'en tenir aux échanges avec d'autres membres
- Je dispose de moyens matériels que je peux proposer à l'association
- Moyen de reproduction : photocopie, impression
- Ordinateur / préciser type et logiciels :
- accès à internet / email
- Autres à préciser :

La qualité de membre de plein droit est reconnue dans la mesure où l'adhérent est à jour de ses cotisations, celle-ci donne le droit de vote aux Assemblées générales et la possibilité de se porter candidat au Conseil d'Administration.

Signature pour Adhésion